

L'éducation au droit pour accompagner le devenir citoyen des enfants

Guillaume Albert

Themis est une association née le 4 avril 1990 avec l'objectif de promouvoir l'accès au droit et la connaissance des droits de l'enfant, dans l'esprit de la Convention internationale des Droits de l'enfant (CIDE) que la France venait de ratifier ¹.

L'action de l'association Themis s'est développée autour de deux volets d'action : l'accueil individuel (accès aux droits et aides aux victimes) et les actions collectives (éducation à la citoyenneté) ². Le premier axe est porté par une équipe pluridisciplinaire composée de juristes, travailleurs sociaux et psychologues. Les actions relevant du deuxième axe, longtemps basées sur la connaissance de la (seule) CIDE, nous permettent d'aborder des sujets de société à partir de ce que dit le droit. Ainsi, à travers ses actions et la promotion des droits, Themis veut assurer que chaque enfant a le droit d'être conduit vers l'âge adulte par des adultes respectueux.

Quel accès au droit ?

Chaque citoyen possède des droits et doit en être informé. Réciproquement, il est tenu de les connaître pour pouvoir s'en saisir. Il en est de même pour les adultes comme pour les mineurs. Or, aujourd'hui encore, il est facile de constater, lorsqu'on échange avec les enfants et les jeunes, que ces affirmations n'ont rien d'une évidence.

Il est donc impératif de prendre le temps de les informer et de leur permettre de prendre connaissance, et conscience, de leurs droits. Pour cela, il est également nécessaire de rendre les termes juridiques ainsi que les fonctionnements des systèmes démocratique et judiciaire accessibles et compréhensibles. Au-delà de ce premier objectif, nous proposons aux enfants et aux jeunes d'investir des actions pédagogiques et de les accompagner à se construire en tant que « citoyens ». L'objectif est toujours le même : comment faire en sorte que l'adulte de demain se sente citoyen et agisse en tant que tel ?

Se saisir collectivement de ses droits

Les enfants, qui sont des sujets de droits, donnent du sens à « l'accès au droit » – le droit devant être compris ici comme « ce qui est conforme au droit » – lorsqu'ils se saisissent concrètement de droits figurant dans la CIDE. Nous ne sensibilisons pas à des droits différenciés ou spécifiques, mais au droit comme outil de citoyenneté, d'autonomie, d'égalité et d'une protection de la cohésion sociale. C'est un processus qui mérite un enseignement, mais surtout un apprentissage soutenu, et continu, par des méthodes actives et participatives. Dans le cadre scolaire, nous avons pu

¹ Votée par les Nations Unies en 1989, ratifiée par la France en 1990.

² À plusieurs reprises l'association a été sollicitée sur des questions d'éducation à la citoyenneté, tant sur le plan local que national. Récemment encore, le Défenseur des Droits sollicitait Themis pour participer à un groupe de travail pour créer un référentiel d'outils pédagogiques sur la thématique du droit à destination des professionnels de l'éducation.

observer la mise en place et l'animation d'instances participatives au sein des établissements, donnant ainsi l'initiative aux enfants : le conseil municipal des enfants ou de jeunes, les élections de délégués, les conseils d'élèves, les élèves médiateurs pour gérer les conflits dans la cour de récréation, les boîtes à idées, etc. Ces initiatives n'ont pu se concrétiser que grâce à une implication et à un accompagnement des professeurs et/ou de l'équipe éducative encadrante.

Ces actions privilégiant l'accès au droit et la pratique démocratique se sont déroulées à Strasbourg ou à Mulhouse. Quand elles n'ont pas été créées par Themis, l'association y était associée. Dans ce cadre, les enfants deviennent des acteurs à part entière, à travers la confiance que l'adulte leur porte, leur laissant la possibilité de s'exprimer librement, selon un protocole et dans le respect de la parole de l'autre. À travers de tels dispositifs, l'adulte montre également à l'enfant le respect qu'il lui porte. L'accès au droit, tel que nous le concevons, n'a d'autres objectifs que de permettre à l'enfant d'acquérir des compétences cognitives, des compétences de savoir-être, de bienveillance envers lui-même et envers les autres, et de bâtir en confiance avec les adultes « repères » qui l'entourent (parents, enseignants, etc.).

Le droit est le fil conducteur et la porte d'entrée de toutes nos actions. Nous partons de ce que dit le droit comme un repère fondamental de fonctionnement dans la société : connaître le droit pour mieux évoluer ou agir sur son environnement. C'est aussi le moyen de faire comprendre aux enfants comment on fait valoir ses « droits ». Enfin, c'est leur faire comprendre que les enfants n'ont pas de « droits particuliers » mais des droits équivalents à ceux des adultes – ils doivent juste bénéficier du droit à la protection spécifique à leur statut de minorité –, impliquant qu'ils respectent les mêmes règles fondamentales que les adultes et qu'ils s'intègrent progressivement dans la société.

L'accès au droit, un objectif pédagogique

Laisser la possibilité aux enfants de se saisir de leurs droits est une manière de leur signifier qu'ils peuvent grandir en qualité de personne. Il ne s'agit pas là de dire que l'enfant est tout-puissant, avec la posture de « revendiquer » des droits, mais de lui montrer qu'il a la possibilité de s'en saisir et, par conséquent, d'agir en les exerçant. Il n'est pas question de mettre en cause l'école ou l'institution, mais au contraire de montrer qu'elle est un moyen de transmettre les valeurs et de porter collectivement l'intérêt supérieur de l'enfant. La compréhension du cadre et de la notion de règles communes est en effet essentielle pour que l'enfant grandisse et construise sa pensée. Mais ces règles ne prennent sens qu'à compter du moment où l'enfant comprend leur nécessité, tant à la maison qu'à l'école ou en société.

Le droit ne varie pas et fonde les principes de fonctionnement entre les personnes dans la société ; les règles n'en sont que l'interprétation et l'application par les personnes, en conformité avec le droit. Ainsi, savoir s'adapter aux règles est fondamental au vivre-ensemble. Pour ce faire, nous avons pris le parti, comme préalable à toute action, d'écouter les enfants pour mettre leurs questionnements en perspective avec notre compréhension d'adultes, afin de pouvoir y répondre. Les questions soulevées individuellement par les enfants concernent souvent le droit de la famille avec, en toile de fond, les séparations parentales. Nous avons vu aussi de nouvelles problématiques émerger ces dernières années concernant le cyberharcèlement ou la diffusion d'images personnelles sur les réseaux sociaux. Le droit à l'image, à la vie privée et le droit à l'oubli numérique sont des axes d'intervention très prégnants ces dernières années.

Dans les différentes actions que nous menons, notamment dans les classes de lycée, les premières questions sont souvent « généralistes », puis elles deviennent de plus en plus précises – et personnelles – au cours de l'intervention. Nous sommes aussi souvent interrogés directement par les établissements lorsque le droit à l'image n'a pas été respecté. Il est important que les enfants soient en confiance avec l'intervenant pour permettre de libérer la parole. Souvent, les interventions se font sans la présence des professeurs afin d'éviter le regard d'adultes qu'ils

connaissent. L'émergence des questions de droits sur internet est un sujet de travail permanent, qui nécessite de notre part une veille constante des évolutions numériques et des mises à jour associées.

Des actions concrètes

Odyssée citoyenne

Themis mène des actions ponctuelles dans les écoles principalement, mais également dans des structures d'accueil d'enfants et de jeunes comme les centres socioculturels, sur les thématiques telles que les discriminations, internet et les réseaux sociaux ou encore les relations amoureuses. Mais l'association porte aussi des projets de plus ample envergure, grâce au soutien des collectivités locales.

Nous avons par exemple développé le projet « Odyssée citoyenne », destiné aux élèves de cycle 3, qui se déroule tout au long de l'année autour de thématiques qui permettent de découvrir les droits de l'enfant : rencontrer le maire de la commune, participer à l'opération « Vivre ensemble la Semaine de l'égalité » de la Mairie de Strasbourg, découvrir la justice (étayée d'une rencontre avec un professionnel du droit), participer au Forum mondial de la démocratie organisé par le Conseil de l'Europe, comprendre les libertés en lien avec l'histoire et en partenariat avec le Centre européen des résistants et déportés (CERD), etc. Sur cette dernière thématique, depuis l'année 2003 à Mulhouse, et 2009 à Strasbourg, Themis propose aux classes participantes de se rendre sur le site de l'ancien camp de concentration du Struthof, en Alsace. Cette visite est l'occasion d'un travail pédagogique pour comprendre, à travers un travail d'histoire et de mémoire, l'importance des droits et des libertés pour le vivre-ensemble. Cette visite constitue à chaque fois une étape très marquante pour les enfants.

#Collègécitoyen

Suite au succès de ces actions développées depuis plus de dix ans en école élémentaire, il nous a semblé évident de proposer une sorte de prolongement à destination des élèves de collège. Cette année, sur l'ensemble des départements du Haut et du Bas-Rhin, quatorze classes de 4^e bénéficient du projet #Collegécitoyen. L'objectif de cette action est de mobiliser les élèves et de les rendre acteurs en abordant des thèmes essentiels et variés :

- la citoyenneté, avec la découverte de la CIDE et la construction commune d'une définition de la citoyenneté ;
- la démocratie, à travers la découverte des valeurs de la République, des institutions, du droit de vote et la rencontre avec un élu ;
- la justice, par la découverte du fonctionnement de la justice et de la spécificité de la justice des mineurs, ainsi que la rencontre avec un magistrat ou un avocat ;
- la liberté d'expression, avec un travail autour de l'information et des médias ;
- la prévention des dangers liés à internet et aux réseaux sociaux, en sensibilisant les jeunes sur leur responsabilité dans leurs usages, et en insistant sur la nécessité d'apprendre à décoder l'information, à développer chez chacun l'esprit critique ;
- les discriminations, par une présentation du cadre légal, pour susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations et illustrer la façon dont les stéréotypes et les préjugés alimentent les discriminations.

Le bilan de ces projets est positif ; leur réussite est fortement liée à l'investissement des professeurs impliqués.

Le Mois de l'autre

Depuis 2004, l'association est engagée dans le projet « Le Mois de l'autre », créé à l'initiative

d'Adrien Zeller, président du conseil régional de la Région Grand-Est, et en association avec le rectorat, à la suite d'actes racistes et antisémites qui avaient profondément marqué les esprits. Cette opération vise à sensibiliser les lycéens et apprentis d'Alsace au respect de l'autre dans toutes ses différences, à l'altérité et au respect des différences. Nous y participons à travers une soixantaine d'interventions chaque année, sur le thème des réseaux sociaux, mais également des relations amoureuses et du respect filles-garçons.

Le stage Horizon

Dans le cadre du dispositif « stage Horizon³ », mis en place en partenariat étroit entre les établissements (principalement des collèges), Themis accueille également de jeunes élèves en situation de rupture ou en difficulté dans l'espace scolaire. Lorsque le stage Horizon est proposé à un élève, sa famille, Themis et l'établissement scolaire signent une convention avec lui, dans laquelle il s'engage à respecter les conditions du stage. Il est important de préciser que ce stage n'est pas présenté ou proposé sous forme de contrainte, mais sous condition exclusive de l'adhésion de l'élève et de ses parents. Il ne vient jamais remplacer quelque sanction que ce soit, c'est un moment de travail et de découverte de la justice (entre autres) qui est proposé à l'élève sur le temps scolaire, avec les professionnels de Themis.

Les objectifs du stage Horizon sont :

- renforcer l'implication des parents en leur permettant de venir échanger sur la situation de leur enfant et en les orientant vers des professionnels du secteur éducatif et social si besoin ;
- prévenir les transgressions par un travail de rappel à la loi, et également en allant assister à un procès ;
- accéder à la citoyenneté par la découverte de la CIDE et des institutions ;
- donner sens aux apprentissages à travers un « parcours du jeune » construit avec les CIO.

L'accompagnement en conseil de discipline

Au cours de nos permanences, nous accueillons fréquemment des jeunes qui souhaitent être assistés lors du conseil de discipline. Nous précisons à ces occasions d'emblée que nous sommes présents en qualité d'accompagnants, pour expliquer la démarche du jeune, et non pas de défenseurs du jeune. Nous souhaitons aussi permettre le débat contradictoire entre l'élève et l'établissement afin de permettre de donner sens à la sanction.

Les objectifs de cet accompagnement pour l'association sont :

- permettre au jeune de prendre conscience de la sanction et la mettre en lien avec son comportement ;
- préparer avec le jeune et sa famille le conseil de discipline pour en comprendre les missions et les enjeux ;
- prendre le temps, avec le jeune, d'envisager l'avenir et de préparer son retour à l'école ;
- profiter de la période où il n'est pas scolarisé pour mener un travail éducatif ;
- travailler avec le jeune sur « la place de l'école » et « sa place à l'école » ;
- éviter la récidive et la déscolarisation programmée.

Themis n'a pas vocation à lisser ou réparer les inégalités existant de fait dans la société. Elle doit, autant que faire se peut, amener les enfants et les jeunes à penser et se saisir de ce qu'ils connaissent pour leur donner l'accès au droit le plus juste possible. L'objectif premier des intervenants de Themis est de permettre à ces enfants de comprendre que le droit est une matière vivante, qu'un droit acquis est un droit qui s'entretient, celui-là même qui permet à chaque individu de bénéficier d'une justice équitable, de voir ses droits et libertés préservés.

³ Financé par l'État et la Ville de Strasbourg.

Le deuxième objectif pédagogique est de les responsabiliser, leur donner des outils, susciter leurs questionnements pour nourrir leur réflexion afin que, demain, ils puissent faire des choix en tant que citoyen averti.

Le dernier objectif, sans lequel l'éducation à la citoyenneté n'aurait pas de sens, est de leur donner confiance en eux. Un enfant qui a confiance en lui est un adulte en devenir qui a une base solide pour construire sa réflexion et vivre dans le respect des autres et du fonctionnement de la société. Il peut aussi devenir un acteur de la démocratie locale en participant aux instances participatives qui lui sont accessibles, selon son âge et sa volonté de s'investir et d'agir.

GUILLAUME ALBERT
directeur de l'association Themis